

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 18 septembre 2025

Présents : Madame MARTIN Marie-Noëlle, Maire, Monsieur MOREAU Jean, Madame BARRET Isabelle, Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARBOTTEAU Véronique, Monsieur BUSSON Jacques, Monsieur HAPIOT Benoît, Monsieur MARSH Colin, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy

Absents excusés : Madame MORIN Anne-Marie donne procuration à Madame THEILLOUT Jackie,

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Monsieur MULLON Jean-Luc

Date de convocation : 10 septembre 2025

1- Approbation du PV de la réunion du 17 juillet 2025

Sur demande de Madame Morin, la question concernant le bâtiment communal sera corrigée dans ce sens :

«Afin de trouver une solution financière inférieure au seuil des marchés publics» au lieu de « ...trouver une solution échappant à la procédure des marchés publics ».

Le PV a été approuvé à 11 pour – 00 contre – 00 abstention.

2- Questions diverses

1) Rendu compte de la décision modificative 2025-01

Une taxe d'aménagement a été perçue pour un permis de construire de 2021. Ce dernier a été annulé donc la commune doit rembourser cette taxe d'aménagement.

Les crédits votés à l'article 673 – titres annulés (sur exercice antérieur) – sont insuffisants pour passer cette écriture comptable obligatoire, il convient d'abonder le chapitre 67 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 65.

Madame le Maire a donc effectué un virement de crédit comme suit :

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Nature
Remboursement TAM suite retrait PC 017 134 21 S0001	Fonctionnement	- 600 €	65	65888
Remboursement TAM suite retrait PC 017 134 21 S0001	Fonctionnement	+ 600 €	67	673

2) Rapport Social Unique (RSU) 2024

Le RSU s'articule autour de 11 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, l'action sociale, la discipline, etc).

Il donne un visual sur les effectifs au 31 décembre de l'année N-1.

Madame le Maire présente le RSU 2024 à l'ensemble du conseil municipal.

3) Protection Sociale Complémentaire – risque santé

A compter du 1er Janvier 2026, la commune doit prendre en charge une participation financière pour les risqué santé (mutuelle).

En début d'année 2025, le centre de gestion de la Charente-Maritime (CDG17) a été missionné, par délibération 2025-13 du 20 février 2025, pour effectuer les démarches de recherche d'un partenaire. C'est la mutuelle nationale territoriale (MNT) qui a été retenue à l'issue de ces concertations.

La commune doit délibérer, avant le 24 novembre 2025, sur le choix de la prestation à choisir (convention de participation ou labellisation).

Les agents seront interrogés sur ce sujet.

4) Vente du lot C à Bel'Air

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé un compromis de vente le 02 septembre.

Les acquéreurs ont déposé une demande de permis de construire le 12 septembre. La commune est en attente de la décision d'urbanisme.

5) Panneaux photovoltaïques sur la verrière de la cantine

Madame le Maire informe que les panneaux photovoltaïques ont été installés sur la verrière de la cantine et sur la toiture de la cantine fin août et sont branchés sur le compteur de la mairie.

6) Emprunts bancaires (église + bâtiment communal)

Madame le Maire informe qu'elle a demandé des simulations auprès des banques pour un emprunt pour la renovation de la toiture et de la charpente de l'église.

- **CREDIT AGRICOLE : 63 000 € (93 000 € - 30 000 € de subventions)**
 - o 180 mois (15 ans) : 4.26 % - remboursement trimestriel
 - o 240 mois (20 ans) : 4.47 % - remboursement trimestriel
 - o 300 mois (25 ans) : 4.54 % - remboursement trimestriel
- **CREDIT AGRICOLE : 30 000 € (= Remboursement des subventions à percevoir)**
 - o 24 mois (2 ans) – « prêt relais » : 3.02 % - remboursement trimestriel jusqu'à remboursement intégral de cette somme après perception des subventions.
- **CREDIT MUTUEL : 93 060.84 €**
 - o 120 mois (10 ans) : 3.49 % - remboursement trimestriel
 - o 120 mois (10 ans) : 3.49 % - remboursement semestriel
 - o 120 mois (10 ans) : 3.54 % - remboursement annuel
- **BANQUE DES TERRITOIRES : 93 000 €**
 - o 300 mois (25 ans) : 4.00 % - remboursement annuel

Concernant le prêt pour le bâtiment communal, une simulation pour un prêt de 250 000 euros a été demandée.

Il apparaît, après avoir reçu plusieurs devis, que cette somme est beaucoup trop élevée.

Une demande de simulation sera demandée ultérieurement après revision du prix de la construction.

7) Installation de statuettes données au foyer rural

Des statuettes (40cm de hauteur environ) ont été données au Foyer Rural il y a quelques années. Le Foyer rural propose de les sceller autour de la fontaine de Cléré. Le conseil préférerait qu'elles soient exposées dans la salle des fêtes afin de ne pas être volées ou vandalisées. La question sera soumise aux adhérents du Foyer Rural lors de leur assemblée générale du 19-09-2025.

8) Occupation de la salle des fêtes

L'école et le foyer rural occupent énormément la salle des fêtes.

Cette salle a pour vocation d'être louée afin d'aider au règlement des factures de fonctionnement des lieux.

Madame le Maire rencontrera la directrice de l'école le mardi 24 septembre afin de lui proposer une convention de mise à disposition.

Le foyer rural a décidé dans son planning hebdomadaire de programmer des cours de Qi Gong le lundi matin à 09h45.

Madame le Maire a fait remarquer au foyer rural que lors de location le week-end, la salle n'est pas toujours restituée avant cet horaire.

Et si un problème devait survenir, l'accueil d'une activité serait compromis.

9) Cours de langue à la bibliothèque

Madame le Maire rappelle que plusieurs intrusions ont eu lieu dans la mairie lors du 1^{er} semestre 2025.

Afin de diminuer la responsabilité des personnes possédant une clé de la mairie, Madame le Maire a demandé à chaque responsable de cours de les dispenser lors de la présence de la secrétaire de mairie.

10) Retraite d'un agent communal

Un des agents communaux a demandé à prendre sa retraite au 1^{er} mai 2026.

Il faudra effectuer les démarches afin de recruter son remplaçant.

11) Horaires des points lumineux

Le SDEER, suite à un entretien téléphonique avec Madame le Maire, demande que la commune leur indique les points lumineux avec une extinction à 22h30 ainsi que la période d'hiver avec les horaires désirés.

Ceci sera fait par les 1^{er} et 3^{ème} adjoints.

12) Déchets verts

Les déchets verts sont actuellement entreposés derrière le mur du cimetière.

Il n'est plus concevable de recevoir une quantité de déchets dans ce lieu.

Le 1^{er} adjoint, le 3^{ème} adjoint et la commission environnement sont en charge de prospection sur un terrain communal pouvant accueillir ces déchets.

13) Octobre rose

La commune organise une manifestation pour octobre rose le samedi 4 octobre 2025.
L'accueil se fera à la mairie à partir de 09h30 avec galettes et boissons chaudes et froides offertes par la commune.
Une participation de 5 € est demandée à chaque participant et la collecte sera intégralement reversés à la ligue contre le cancer.
Il y aura une randonnée pour les piétons, une pour les VTT et une pour les motos.
La fin des randonnées est prévue à 12h à la mairie où un apéritif sera offert par la commune.
Un repas au camping est proposé le midi au prix de 22€. Le camping fera don de 2€ par repas qui sera reversé à la ligue contre le cancer.
Une réservation au repas est obligatoire et se fera à la mairie avant le 26 septembre 2025. Le repas sera réglé au moment de la réservation.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 35.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc MULLON

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

